

L'Echo du Binos



Les enfants de l'accueil de loisirs ont réalisé ce robot à base de Déchets d' Equipements Electroniques et Electroniques dans le cadre de la campagne des "DEEEglingués".



www.mairie-seysses.fr

Le journal de la ville de Seysses

Juin 2013 n° 77



Journées Nature à Seysses



Randonnée



Courses
d'orientation
pour les scolaires



Ramassage des déchets



Apéro - Concert avec le "Jazz Cats"



Avec l'aide des Services Techniques
Zone concernée : Rue du Calvaire,
rue Boltar, route de Muret, Zone Ségla
Résultat du ramassage en une matinée :

- 37 kg de gravats
- 6,2 kg de verre
- 8,8 kg de recyclables (principalement des canettes)
- 33 étuis de paquets de cigarettes
- 33,50 kg de déchets divers (poubelle verte)
- 8 palettes de bois

SOMMAIRE

RETOUR SUR...	P.2
EDITORIAL	P.3
TRAVAUX	P.4
COMMUNICATION	P.5
DOSSIER ENVIRONNEMENT	P.6/7/8/9
CCAS	P.10
EN BREF	P.10
VIE ASSOCIATIVE	P.11
TRIBUNE LIBRE	P.12
ETAT CIVIL	P.13
DELIBERATIONS	P.13
EVÉNEMENTS	P.14
AGENDA CULTUREL	P.14
AGENDA JEUNESSE	P.15
AGENDA	P.16

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET RENTRÉE 2013

Dans le dernier Echo du Binos, j'évoquais la réforme des rythmes scolaires en écrivant que la ville de Seysses s'y engageait et travaillait dans ce sens pour une application dès la rentrée 2013.

L'objectif est atteint : il est le résultat d'une décision mûrement réfléchie accompagnée d'un processus d'analyse et de concertation sans aucune précipitation.



Trois raisons principales ont conduit notre choix :

- Il est apparu qu'il était inutile de réfléchir pendant dix-huit mois alors que deux pouvaient suffire. Effectivement, plusieurs réunions entre les directrices des quatre écoles de la commune, les professionnels périscolaires et les élus ont permis d'aboutir à une proposition d'organisation du temps scolaire consensuelle. Elle a été présentée aux parents d'élèves et approuvée par un vote favorable de chaque conseil d'école.

- Appliquer la réforme dès la rentrée 2013, autorise la collectivité à bénéficier du « fonds d'amorçage », soit un versement par l'État de 50€ par enfant pour l'année scolaire 2013/2014. Ceci permettra d'amortir et de lisser, le coût sur deux ans pour les parents et la collectivité. Même trois, si l'on prend en compte le fait que sera aussi versé à la collectivité une somme de 40€ par enfant la première année et 45€ la deuxième, puisque la commune, reconnue comme faisant partie des villes ayant de faibles ressources, est éligible à la « dotation de solidarité rurale cible ».

- La municipalité a signé, en 2010, un « contrat éducatif local » qui va servir de base aux nouveaux projets. Nous possédons déjà un accueil périscolaire et des activités interclasses bien organisées et de qualité. Donc, avec des moyens supplémentaires, la mise en place de la réforme devrait se réaliser convenablement.

Nous devons à plus long terme, évaluer le coût et les bénéfices (pour les enfants) de ces changements de rythmes, car comme l'a écrit Derek Bok :

« Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance »

A compter de la rentrée 2013, les enfants fréquentant les écoles publiques de Seysses vont bénéficier de quatre jours et demi de classe selon les horaires suivants :

- ◆ Écoles maternelles : Du lundi au vendredi sauf le mercredi après-midi 8h50 à 11h50 et 14h05 à 16h20
- ◆ Écoles élémentaires : Du lundi au vendredi sauf le mercredi après-midi 9h à 12h et 14h15 à 16h30

Je remercie les quatre directrices pour la qualité des échanges que nous avons eu lors des réunions ; l'esprit constructif et l'écoute attentive de chacun ont permis de rapprocher les propositions quelquefois très différentes.

**Le Maire,
ALAIN PACE.**

Couverture : Robot des "DEEgingués"

Conception et réalisation :

Mairie de Seysses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie ; Associations ;
Intervenants extérieurs

Impression : Imprimerie Cazaux
Imprimé sur papier recyclé
Tirage à 3000 exemplaires



Mairie de Seysses : 05 62 11 64 64
www.mairie-seysses.fr

Groupe scolaire Paul Langevin

La réhabilitation du groupe scolaire se poursuit.

Ecole élémentaire



Dans le cadre de la Règlementation Thermique 2012 (RT 2012) sur l'économie d'énergie, l'école élémentaire Paul Langevin va bénéficier de travaux de rénovation d'ici la rentrée scolaire 2013.

Les combles seront isolés par 30 cm de ouate de cellulose soufflée. Les menuiseries extérieures en bois, seront remplacées par des fenêtres en aluminium, avec vitrage isolant et sécurit, des brise-soleil seront posés en lieu et place des anciens stores-bâches. (environ 200 m² de surface vitrée).

Coût des travaux : 188 000 €.

Ecole maternelle

La VMC et les toitures terrasses de l'école maternelle seront refaites.

Coût des travaux :

- ventilation : 10 000 €.
- étanchéité verticale et horizontale des toitures terrasses : 42 000 €.



Renouvellement du Parc Informatique

Pour remplacer le matériel obsolète, onze nouveaux PC ont été mis en place dans la salle informatique de l'école élémentaire Paul Langevin, et un dans le bureau de la directrice.

Les anciens PC seront reconditionnés .

Cette opération a coûté 6 966 € TTC.



Site Internet

Nouveauté : Site Internet en version mobile



Depuis le mois d'avril 2013, le site Internet de la ville est disponible en version mobile.

Il est facilement accessible et comporte une configuration et une navigation simples.

Où que vous soyez, retrouvez les informations concernant :

- ◆ Les actualités et événements à venir dans la commune,
- ◆ les coordonnées et horaires des différents services de la mairie,
- ◆ les coordonnées des écoles,
- ◆ des informations pratiques (plan, horaires bus, démarches en ligne).

Vous pouvez également consulter le magazine municipal les délibérations, les photos.

Nouvelles rubriques

Le site Internet de la ville a intégré de nouvelles rubriques.

🔗 **Onglet : "La ville", "Cadre de vie"** donne des informations pratiques:

- ◆ la location de la salle des Aujoulets,
- ◆ le marché,
- ◆ le minibus mis à la disposition des personnes à mobilité réduite,
- ◆ le cimetière

🔗 **Onglet : "Vie Municipale", "Environnement"** aborde tout ce qui concerne

- ◆ la collecte des déchets,
- ◆ le ramassage des encombrants,
- ◆ la déchèterie et les bennes.
- ◆ qualité de l'eau de notre commune
- ◆ qualité de l'air

Démarches en ligne

Page d'accueil du site à gauche

"Rubrique pratique" "Vos démarches"

Pour toutes informations concernant les formalités à remplir (naissance, enfant, déménagement, emploi, voiture, etc.)

De même, il vous est possible de demander des actes d'état civil, grâce à un formulaire prévu à cet effet.



✉ Nous écrire

Page d'accueil du site à gauche

"Rubrique pratique" "Contact"

✉ Inscription à la lettre d'information

Page d'accueil du site à gauche

La lettre d'information mensuelle de la mairie vous permet de recevoir par mail des informations concernant les actualités et les événements de la ville à venir.



Pour la recevoir, il vous suffit de vous inscrire sur la page d'accueil du site Internet de la ville, dans l'espace prévu à cet effet situé dans le menu de gauche. Suite à cette inscription, vous recevrez un mail vous invitant à confirmer votre inscription.

Photos

Page d'accueil du site à gauche



C Consulter ou télécharger le journal municipal

Page d'accueil du site à gauche



Conseil Municipal des Jeunes

Le conseil municipal des jeunes a rencontré un exploitant agricole seyssois dans le cadre des journées nature.

Interview de M. Philippe RIGAL, Céréaliier

CMJ : Bonjour monsieur RIGAL, quelle est la surface de vos cultures ?

Philippe RIGAL : Environ 120 hectares répartis sur la commune de SEYSSES et MONGAZIN.

CMJ : Qu'avez-vous comme engins pour cultiver vos champs ?



P.R : J'ai 2 tracteurs : 1 de 120 chevaux et l'autre de 140 chevaux qui fonctionnent au GNR « gasoil non routier ». Ils disposent d'un système « GPS » qui évalue la superficie du champ et m'aide à gérer l'écart des sillons.

CMJ : Comment irriguez-vous vos cultures ?

P.R : J'ai des gros enrouleurs d'arrosage et je puise l'eau dans un dérivé du canal de Saint-Martory.

CMJ : Quelles sont les céréales que vous cultivez ?

P.R : Du blé, maïs, blé dur, tournesol et chanvre.

CMJ : Utilisez-vous de l'engrais ?

P.R : Oui de l'engrais naturel qui régénère le sol. Par son action il favorise le développement des vers et des champignons.

CMJ : Combien d'heures travaillez-vous chaque jour ?

P.R : Je travaille entre 8 et 10 heures par jour en période d'entretien des champs et entre 10 et 12 heures voir plus en période de récolte.

CMJ : Avez-vous des employés ?

P.R : Non, je travaille seul dans les champs. Ma femme m'aide pour la comptabilité.



CMJ : Arrivez-vous à dégager un salaire ?

P.R : Oui, j'arrive à vivre correctement de mon travail.

CMJ : Avez-vous des difficultés à gérer votre travail à la ferme et votre rôle de conseiller municipal ?

P.R : Certaines réunions tardives ou des dossiers difficiles à gérer provoquent des lendemains de fatigue.

CMJ : Comment êtes-vous devenu exploitant agricole ?

P.R : Exploitant c'est de famille ! Je suis la troisième génération, mon grand père, mon père et moi.

CMJ : Y a-t-il d'autres exploitants sur la commune de Seysses ?

P.R : Oui, nous sommes 5 dont le plus jeune à 20 ans.

Merci à Monsieur RIGAL qui nous a reçu avec beaucoup de gentillesse.



Élagage des arbres

Chaque propriétaire est tenu de tailler et élaguer les arbres et arbustes de sa propriété afin d'éviter toute nuisance sur son voisinage et/ou le domaine public.

L'article 32 du Règlement Sanitaire Départemental de Haute Garonne stipule que *"Les propriétaires et occupants d'un immeuble, bâti ou non, sont tenus d'assurer, dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des terrains, des bâtiments, de leurs abords et des clôtures"*.

Les arbres et arbustes qui débordent d'une propriété doivent donc être taillés dans les limites de celle-ci par les propriétaires. Les racines peuvent être coupées par les voisins comme le prévoit l'article 673 du Code Civil : *"Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. (...) Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative"*.

De même, les haies doivent être taillées de manière que leur développement ne fasse aucune avancée du côté de la voie communale.

Stop Pub



Souhaitez vous moins de prospectus et de publicités dans votre boîte aux lettres ?

Il vous suffit de mettre un autocollant mentionnant le refus de recevoir ce genre d'imprimés sur votre boîte aux lettres.

La ville de Seysses soutient les initiatives qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Des autocollants officiels "stop pub" sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.



Entretien des fossés

La région toulousaine a enregistré des records de pluviométrie entraînant des inondations notamment à Seysses.

Lors d'intempéries de cette ampleur, les fossés permettent d'évacuer les eaux et d'éviter sinon de limiter les dégâts.

Les riverains propriétaires jusqu'au milieu du fossé, sont tenus de l'entretenir ainsi que les têtes de ponts permettant l'accès à leur propriété.

Il appartient donc à chacun de ne pas y jeter de déchets empêchant l'écoulement normal des eaux.

Selon l'article L215-14 modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 8 JORF 31 décembre 2006

" (...) le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles débris et atterrissements** flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives."*

*accumulations de débris végétaux auxquels viennent souvent s'ajouter des déchets d'autre nature.

** galets, graviers, sables, etc. érodés en aval et déposés lors de crues par le cours d'eau dans certaines zones formant des bancs qui, au fil du temps, se végétalisent et peuvent être préjudiciables au bon écoulement des eaux.

Décharge sauvage

Il est regrettable de constater que les décharges sauvages se multiplient dans la commune.

Les dépôts clandestins de déchets, quelle que soit leur nature (banals, dangereux, toxiques), ont un impact sur l'environnement. Non gérés, ils peuvent entraîner la pollution des sols, des eaux, etc.

La déchèterie de la Communauté de Communes Axe Sud est à votre disposition pour le dépôt de certains déchets qui ne peuvent être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères. Les déchets y sont triés, afin de les orienter vers des filières de valorisation, et de regrouper ceux qui sont dangereux en évitant des transferts de pollutions.



L'endroit avait été nettoyé 8 jours avant

Pour l'année 2012

- Le ramassage des encombrants (30 tonnes)
 - le ramassage des décharges sauvages,
 - le nettoyage autour des recup'verres, } (36 tonnes)
 - Le nettoyage après le marché,
- ont coûté à la collectivité 35800 euros (main d'œuvre, traitement en centre agréé pour le tri, recyclage et valorisation)**

Tri des déchets

La Communauté de Communes Axe Sud remplace progressivement tous les anciens récup'verres.

"L'adresse" de chaque récup'verre est disponible via un listing accessible sur le site internet d'Axe Sud, rubrique "Services > Déchets et propreté > collecte des déchets".

De cette façon, vous avez la possibilité de situer le récup'verre à proximité de votre habitation.

Dans cette même rubrique, un **guide du tri** est mis à votre disposition afin de dissiper les éventuels doutes qui subsistent à propos du tri des déchets.

Encombrants

À chaque collecte des encombrants, certaines règles de base ne sont pas respectées.

Rappel :

- La collecte trimestrielle se fait sur toute la commune et dure plusieurs jours.
- Les encombrants ne doivent être sortis sur le domaine public que la veille au soir. (dimanche soir)
- Ne sont collectés que les éléments volumineux non naturels, c'est-à-dire des objets qui ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture et/ou des objets qui ne peuvent être soulevés par une seule personne. Exemples : meubles, fauteuils, lits...

Tout objet qui ne respecte pas les caractéristiques ci-dessus ne sera pas ramassé.

Prochain ramassage : 9 septembre



○ Non-encombrants, je dois les amener à la déchèterie.
○ Encombrants

Déchets verts

On désigne par déchet vert les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs, les déchets de jardin des particuliers

Depuis la parution du décret 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, les **déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers**.

L'article 84 du RSD (Règlement Sanitaire Départemental) stipule que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.

En conséquence, ces déchets verts doivent être déposés dans les déchèteries afin qu'ils soient broyés pour être ensuite recyclés.



Service de bennes à domicile

- bennes de déchets verts
- bennes de matériaux inertes (gravats)
- bennes de déchets industriels banals

**Renseignements, tarifs, réservations :
accueil de la mairie**

Déchèterie d'Axe Sud : Roques
Chemin de la Plaine des Lacs,
tél. 05 61 72 44 82

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h

Samedi : 9h30 - 12h / 13h30 - 18h

Dimanche : 9h - 12h

Se munir de la carte d'accès, délivrée par le service environnement d'Axe Sud



Faire du feu

On peut faire un feu (barbecue, papiers personnels...), tant que la fumée n'occasionne pas de gêne pour le voisinage.

- Toute personne se trouvant à moins de 200m d'un espace naturel combustible (bois, forêt, plantation, reboisement) ne peut allumer un feu.
- En période de sécheresse, la mairie est en mesure d'interdire les feux de toutes sortes (barbecue, etc...) afin de limiter les risques d'incendie.
- Du 15 juin au 15 septembre, l'écobuage (débroussaillage par le feu dans les champs cultivés) est strictement interdit.

Nuisances sonores



Tout auteur de bruit peut être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité, et **ceci de nuit comme de jour**.

Il faut savoir également que le "droit" d'organiser une fête bruyante une fois par mois est un mythe qui n'a aucun fondement juridique.

Par arrêté préfectoral du 23 juillet 1996,

Art 5 -Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables :**
de 8h30 à 12h
et de 14h30 à 19h30

- **Les samedis :**
de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Les dimanches et jours fériés :**
de 10h à 12h et de 16h à 18h

La non respect de ces horaires peut entraîner des sanctions financières.

Art 6 -Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Faisons en sorte que les liens de voisinage soient un atout de convivialité et non de conflit

Point Rencontre Seniors

Le Point Rencontre Seniors a réuni une trentaine de personnes le mardi 16 avril, de 14h30 à 16h30, à la salle des fêtes.

M. le Maire, Alain PACE, accompagné de Mme ESCAICH, Vice Présidente du CCAS, ont accueilli Soraya DJERBOU, agent EDF solidarité.



Le thème de cette rencontre était le dispositif EDF solidarité.

Une présentation du dispositif précarité énergétique EDF, a été suivi d'un temps de questions/réponses avec le public.

Pour information :

En cas de difficultés, Bleu ciel d'EDF s'engage à vous accompagner grâce à :

- Un accueil de proximité,
- Un accompagnement personnalisé,
- Des dispositifs d'aides,
- Des tarifs sociaux de l'énergie,
- Un numéro vert : 0800 65 03 09

EN BREF

Prévention Canicule

Le Plan National Canicule (PNC) détermine les actions nationales et locales à mettre en place pour prévenir et réduire les conséquences sanitaires d'une canicule.

En cas de crise, il prévoit l'intervention des services sanitaires et sociaux au domicile des personnes âgées, handicapées, isolées et/ou à risque qui sont les plus vulnérables.

Afin de les identifier, ces personnes sont invitées à se faire connaître auprès des services sociaux de la commune. La collecte des données par le plan d'alerte et d'urgence repose donc sur une démarche volontaire.

Dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations communiquées sont confidentielles.

Ne figurent dans l'annuaire de la commune que des informations recueillies auprès des personnes qui en ont fait la demande elles-mêmes ou par l'intermédiaire de leur représentant légal ou d'un tiers.

**Si cette mesure vous concerne
(ou l'un de vos proches),
Inscrivez-vous ou renouvelez votre inscription
à l'accueil du CCAS
8 rue du Général de Gaulle - Tél. 05.62.11.64.80.**

La Gendarmerie vous informe

Opération "Tranquillité Vacances"

L'opération "Tranquillité vacances" a été créée pour parer aux cambriolages en période estivale. Les citoyens ont la possibilité de demander à des patrouilles régulières de surveiller leur habitation. Pour cela, il suffit de se présenter à la gendarmerie et remplir un formulaire d'inscription afin d'intégrer sa résidence dans un dispositif de patrouilles de surveillance.

Contact : Gendarmerie de Seysses
1, av Rol-Tanguy - 05 34 48 21 30

Jogging Club

Le jogging club seyssois a été créé en 2005 par une bande de copains passionnés de course à pied.

Gérard GALTIER et Jacques AGRAIN, deux fondateurs du club, ont souhaité que les coureurs seyssois puissent se regrouper pour mieux vivre leur passion. Ces objectifs sont partagés par l'actuel président, Yves MORERE.



Cette jeune association compte une trentaine de membres et accueille des coureurs de tous niveaux : Patrick CHASSAGNE a terminé la diagonale du fou (trail de 170 km sur l'île de la Réunion), Jean-Lou HABEMONT a participé à une manche du championnat du monde de trail dans les Pyrénées, Sylvie ROBADO a fait le marathon de Barcelone, Lucien CAZORLA a participé au 24 heures de Portet et Nathalie PEREZ a terminé son premier 10 km en compétition.

Au-delà de ces performances, la convivialité et le plaisir de courir sont les maîtres mots de l'association. Les membres suivent des entraînements hebdomadaires, tous les samedis à 9h au lac Lamartine de Frouzins. Ils peuvent également participer aux courses inscrites au programme du club.

Le point d'orgue de la saison aura lieu le 21 juillet pour la course de Marvejols Mende en Lozère : 23 km de plaisir et de montées.

Plus d'infos

Yves MORERE, Président : 06 72 65 04 97
 Blog : jogging.club.seyssois.over-blog.com

Vivre Ensemble aux Aujoulets Couloume

Vivre Ensemble aux Aujoulets Couloume est une association de quartier créée en Mars 2007. Son but est l'animation et la dynamisation du quartier des Aujoulets. Elle reste cependant ouverte à l'ensemble des Seyssois.



Pétanque

En plus des quatre repas festifs annuels et la galette des rois offerte aux adhérents, l'association propose :

- ◆ Des cours d'informatique,
- ◆ Un atelier d'art floral,
- ◆ Des cours de généalogie,
- ◆ Des concours de jeux de cartes,

- ◆ Des jeux de société,
- ◆ Des jeux en réseau,
- ◆ Des soirées découverte du monde.

Elle organise également des sorties pour visiter les expositions ou participer aux événements marquants de notre région.

Par exemple, en janvier 2013, les adhérents ont assisté à la Ronde des Crèches dans la région Agenaise.

A ce jour, environ 70 familles adhèrent à l'association soit un peu plus de 200 personnes.

L'adhésion est annuelle et familiale et coûte 15€.

Plus d'infos

M. Solsona : 06 81 84 17 65



Atelier d'Art Floral

MAJORITE MUNICIPALE

Foncier et agriculture.

Dans le cadre du projet d'aménagement de territoire de l'agglomération toulousaine, l'agriculture contribue pleinement au développement économique, à l'harmonisation de l'espace, à sa valorisation et à la protection de l'environnement. Toutefois, ce projet doit faire face à une pression urbaine consommatrice d'espace agricole, au développement de conflits d'usages entre ruraux-urbains et à la rétention foncière dans un but spéculatif.

Avec l'agro-alimentaire, l'agriculture est le premier employeur de notre région, elle est première en produits "bio" et accueille le quart du cheptel national. Elle contribue à notre identité régionale par la qualité de ses produits et ses paysages divers et variés.

A Seysses, l'agriculture occupe une place prépondérante avec 58 %* de territoire cultivé. Il y a de grandes exploitations agricoles à vocation céréalière, des éleveurs de bovins pour le lait, quelques maraîchers et horticulteurs et des cultures de plantes médicinales. L'Ecole supérieure d'Agriculture de Purpan (Domaine de Lamothe) et des centres équestres pour les loisirs, sont aussi installés sur la commune.

La municipalité à travers son document d'urbanisme prend pleinement en compte cette richesse économique et paysagère. Dans son projet de développement, les zones à urbaniser sont définies par des limites claires, permettant une préservation d'espaces agricoles homogènes. Dans cette zone, ne sont autorisées que les constructions nécessaires à l'activité agricole. Le PLU défend une intensification de l'urbanisation dans les zones proches du bourg, il ne s'étend pas sur les zones agricoles, stoppe l'étalement urbain et il restitue même, certaines franges périurbaines à la zone agricole. Par ses recommandations et ses prescriptions, il maintient les grandes zones irrigables de la plaine, qui représentent une valeur vénale plus forte, protège les sièges d'exploitations pérennes et leur sites d'activités, crée des zones tampons entre urbain et rural.

En effet, dans un monde en crise, préserver l'agriculture périurbaine, c'est garantir la diversité économique, protéger l'environnement et s'inscrire dans le développement durable.

* source recensement 2000

OPPOSITION MUNICIPALE

N'ayant pas reçu le texte de la part des élus de l'opposition municipale lors du bouclage du journal, nous ne sommes pas en mesure de le publier.

NAISSANCES

Bienvenue à

12/02 Mathieu JAGER HERBER
 15/02 Soan MOUCHEL
 19/02 Thalia PAGANO
 26/02 Lucas ALESTRA
 27/02 Sofia SCHAPPLER
 05/03 Adam MONIO
 22/03 Noa FONTA
 27/03 Manon FOURNADET
 30/03 Alice ZOZOL
 01/04 Anaé DERMENGHEM
 04/04 Héloïse FOURES
 09/04 Joann DAGUENET GRAPELOUX
 15/04 Hugo MANDÉ
 19/04 Eve GRANGE
 21/04 Lalie DE SOUSA
 22/04 Gabin STEPHAN
 30/04 Damian CADOR

MARIAGES

Félicitations à

30/03 Treccy PATRAC & Wesley DEBORD
 30/03 Félicia YI PÉREZ & Dominique MONTÉLETANG
 02/04 Angélique MANÉRA & Nicolas VION
 06/04 Jayd PARKES & Jonathan BIANCHINI
 13/04 Stèphanie FORMIA & Rémi AUBINEAU

DÉCÈS

Sincères condoléances aux familles de

19/02 Dominique PEREZ
 23/02 Nicole SERVIERES épouse VIDAL
 03/03 Daniel DENNEULIN
 05/03 Nathalie ALZIEU épouse DRAPPIER
 28/03 Reine PARRIEU
 31/03 Robert MARTY
 02/04 Gilbert DÉCÉA
 03/04 Juan-José FERNANDEZ
 07/04 Corina BIASON épouse ROSSIT
 20/04 Jean-Luc TEULIER
 26/04 Georges BUTTIGIEG
 03/05 Nicole SPEK épouse SASSO
 15/05 Jeanine CLAMENS épouse NOUGARO

DÉLIBÉRATIONS

Les principales délibérations du Conseil Municipal

28 mars

- ◆ Taux d'imposition 2013.
- ◆ Forfait communal 2013 Ecole St Roch.
- ◆ Subventions aux associations.
- ◆ Cession d'un immeuble.
- ◆ Prescription modification du Plan Local d'Urbanisme.
- ◆ Liste des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2012.
- ◆ Liste des marchés publics conclus par la ville en 2012.

16 mai

- ◆ Modification des statuts de la Communauté de Communes Axe Sud.
- ◆ SDEHG Déplacement d'un point lumineux d'éclairage public.
- ◆ Dénomination d'une voie : Impasse du Binos
- ◆ Acquisitions foncières.
- ◆ Acquisitions foncières et classement dans le domaine public.

- ◆ Coût de fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2012/2013.
- ◆ Régime indemnitaire fonctionnel : Enveloppe 2013.
- ◆ Demande de subvention – Mise aux normes thermiques du groupe scolaire Paul Langevin.
- ◆ Compte administratif 2012 – Budget Segla.
- ◆ Compte administratif 2012 – Budget principal.
- ◆ Compte de gestion 2012 – Budget Segla.
- ◆ Compte de gestion 2012 – Budget principal.
- ◆ Affectation des résultats 2012 sur le budget principal.
- ◆ Vote du budget supplémentaire.

Retrouvez toutes les délibérations dans leur intégralité en mairie ou sur www.mairie-seysses.fr

Feu d'Artifice

13 juillet

FEU D'ARTIFICE

à la tombée de la nuit
stade Savignol

20H Repas - Parc de La Bourdette

En cas de pluie, repli au restaurant scolaire



MENU

Sous le Soleil de l'Italie

Tomates Mozzarella

Pennes forestières

Pana cotta aux fruits rouges

Pain - Vin rouge ou rosé - Eau

10€/adultes et 5€/enfants

Réservation en mairie
jusqu'au 1er juillet

Soirée dansante au Parc de la Bourdette
animée par

l'Orchestre "Les D'roll du Musette"

Buvette tenue par l'amicale de la Pétanque

Fête Locale



VENDREDI 23

22h : Bal avec l'Orchestre "ELIXIR"

SAMEDI 24

22h : Bal avec l'Orchestre "SANKARA"

DIMANCHE 25

- 18h : Dépôt de Gerbe au Monument aux Morts
- 18h30 : Apéritif concert animé par l'Orchestre "Sahara"
- 21h30 : Bal avec l'Orchestre "SAHARA"

La traditionnelle randonnée cycliste est organisée le dimanche 18 août (+ d'infos p16)

AGENDA CULTUREL



CONCERT

Dimanche 30 juin, à 17h, au Parc de la Bourdette

"L'Harmonie Nicolas Dalayrac" (45 musiciens) dirigée par Patrick Pages et la "Chorale Atout Chœur" de Muret (60 choristes) interpréteront un programme de musiques variées : Carmen, Nabucco, musique du film 1492, F. Mercury et des chants Russes.

Ouvert à tous - Gratuit

En cas d'intempéries : repli à la salle des fêtes



PROCHAINEMENT ART'EXPO

Samedi 19 et dimanche 20 octobre à la Salle des Fêtes

Exposition ouverte aux artistes amateurs

Peinture, sculpture, photographie et métiers d'art

Vous pouvez vous inscrire dès à présent à la Médiathèque

Pour tout renseignement sur les événements organisés par le Service Culturel (Billetterie, réservations) :
Médiathèque de Seysses - 05 62 23 00 63 - mediatheque@mairie-seysses.fr

♦ ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ECOLE - ALAE

JUIN

Un échange **passerelle** est organisé entre les maternelles des deux ALAE et le groupe des grands de la crèche de Seysses afin de favoriser la future adaptation de ces derniers dans les locaux de l'ALAE et au restaurant scolaire.

Nouveauté SPECTACLE DU SERVICE ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS

Mardi 25 juin, à 19h, au stade Savignol

L'ALAE, l'ALSH, le PAJ, le service des Sports seront représentés.

En cas de mauvais temps repli à la salle des fêtes.

♦ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - ALSH

MERCREDIS

Parrainage

Mercredi 26 juin, après-midi

Les jeunes du PAJ parrainent les maternelles de l'ALSH.

Des jeux seront mis en place par les adolescents en direction des enfants.

Passerelle

Mercredi 3 juillet

Un échange passerelle est organisé entre les maternelles de l'ALSH et le groupe des grands de la crèche de Seysses afin de favoriser leur future adaptation à l'ALSH.

VACANCES D'ÉTÉ

Au programme : Sorties thématiques, sorties piscine, activités manuelles, activités sportives, jeux d'eau jeux thématiques, et beaucoup d'autres activités.

JUILLET

Du lundi 8 au vendredi 26 juillet

Thème : "le monde des aventuriers".

Fermeture

Du lundi 29 juillet au vendredi 16 août

AOÛT

Du lundi 19 au vendredi 30 août

Thème : "les animaux d'hier et d'aujourd'hui" (3/5 ans).

Thème : "les sciences d'hier et d'aujourd'hui".

♦ POINT ACTIONS JEUNES - PAJ

VACANCES D'ÉTÉ

Ouverture

Du vendredi 5 au vendredi 26 Juillet

Au programme :

Un chantier loisirs.

Un séjour à la mer du lundi 15 au jeudi 18 Juillet plongée sous-marine, bouées tractées, VTT, plage, soirées, etc.

Des sorties

Canoë, piscine, randonnée aquatique, etc.

Des ateliers et des activités dans les locaux du PAJ :

Tournoi de foot, ateliers culinaires, ateliers manuels, sport, ateliers artistiques, etc.

Vos idées sont les bienvenues, pour cela, n'hésitez pas à venir rencontrer les animateurs.

Fermeture Du lundi 29 juillet au mardi 3 septembre

RENTRÉE 2013

Atelier Futsal

Il reprendra dès le mois de septembre, au gymnase de Seysses, le samedi de 16h à 18h.

Atelier de Danse Hip-hop

Il reprendra tous les samedis à partir du 5 octobre, de 14h à 16h.

Le planning mensuel des activités est à la disposition des jeunes dans les locaux du PAJ, au SEJS, et sur le site Internet de la mairie.

Contact : Gabrielle ou David

05 61 08 40 39 / 06 71 17 67 35 / paj@mairie-seysses.fr

Horaires du PAJ

mercredis de 13h à 19h.

vendredis de 17h à 19h. / samedis de 13h à 18h.

Pendant les vacances scolaires:

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 19h.

♦ STAGES MULTISPORTS - Service municipal des sports

JUILLET

Du lundi 8 au vendredi 12 Juillet

Lundi 8 : Sortie ROLLER sur l'anneau de Plaisance-Du-Touch.

Mercredi 10 : Sortie VTT au Lac de Montbel.



AGENDA

Juin

Informations municipales

AXE SUD : FÊTE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21, 18h
Roques sur Garonne

Du côté des associations

CLUB DU 3ÈME ÂGE

Jeudi 27, 12h30, salle des fêtes
Repas de clôture du 1er semestre

SOS FOOTBALL

Mercredis 19 et 26, de 15h à 19h
Parc des sports de la Saudrune
Inscriptions pour la saison 2013/2014
Plus d'infos : 06 17 57 27 15

Juillet

Informations municipales

AXE SUD : ÉCOLE DE MUSIQUE

Mercredi 3, de 14h à 18h
Portes ouvertes
Plus d'infos : 05 61 72 69 60

REPAS ET FEU D'ARTIFICE

Samedi 13,

↳ AU PROGRAMME :

- 20h, parc de la Bourdette
Repas "sous le soleil de l'Italie"
Enfants : 5€ / adultes : 10€
(plus d'infos p.14)
Réservation jusqu'au lundi 1er juillet
à l'accueil de la mairie : 05 62 11 64 64
- stade Savignol
Feu d'Artifice
- parc de la Bourdette
Soirée dansante animée par
l'orchestre : "Les D'roll du Musette"

Du côté des associations

CLUB SKI MONTAGNE

Dimanche 7
Etangs du Bésibéri (Espagne)
Dimanche 14
Pic de Céciré (31)
Samedi 20 / Dimanche 21
Refuge Wallon (65)
Dimanche 28
Etang de Roumazet (09)
Plus d'infos : 05 61 56 11 31

Août

Informations municipales

FÊTE LOCALE

Du vendredi 23 au dimanche 25
Allée Marcel Pagnol
VENDREDI 23

• 22h : Bal avec l'orchestre "Elixir"

SAMEDI 24

• 22h : Bal avec l'orchestre "Sankara"

DIMANCHE 25

• 18h : Dépôt de gerbe au Monument
aux Morts

• 18h30 : Apéritif concert animé par
l'orchestre "Sahara"

• 21h30 : Bal avec l'orchestre "Sahara"

La traditionnelle randonnée cycliste a
lieu le dimanche 18 août.

Du côté des associations

SOS CYCLOTOURISME

Dimanche 18, 7h, salle des fêtes

Randonnée cyclotouriste

• 3 circuits au choix : 60 km / 92 km /
106 km + 1 circuit de 136 km non
fléché

• Ravitaillement prévu à Forgues
pour les circuits de 92 à 136 km

• Retour possible jusqu'à 16h

• 11h30 : Remise des récompenses
+ Pot de l'amitié.

Participation gratuite pour les licenciés et
les Seyssois.

Participation de 2,50 € pour les autres.

CLUB SKI MONTAGNE

Dimanche 25
Etang d'Alet (09)
Plus d'infos : 05 61 56 11 31

Septembre

Informations municipales

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Lundi 9

Pensez à les sortir le dimanche soir

AXE SUD : ÉCOLE DE MUSIQUE

Mercredi 4, de 14h à 20h
École de musique

Inscriptions pour l'année 2013/2014
se munir de : l'avis d'imposition
2012, 3 timbres, un justificatif de
domicile.

Plus d'infos : 05 61 72 69 60

Du côté des associations

CLUB SKI MONTAGNE

Dimanche 1

Roc de Brague (09)

Plus d'infos : 05 61 56 11 31

LA FÊTE DES ASSOCIATIONS

sera organisée le

samedi 7 septembre.

La Culture, les Loisirs et le Sport
seront de nouveau à l'honneur.
L'occasion pour les Seyssois de (re)
découvrir le tissu associatif de la
commune et les activités proposées.

ASSOCIATION "LE PASSAGE"

L'association "Le Passage" recherche
des bénévoles pour une activité
d'accueil et d'écoute, par ½ journée,
les mercredis et samedis, de 7h30 à
12h - de 12h à 16h30.

Contact : Hélène ARNOUX : 06 84 15 78 11

MAIRIE DE SEYSSES - 10 place de la Libération - Tél : 05 62 11 64 64 - www.mairie-seysse.fr

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h - Le samedi : 9h - 12h

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1er JUILLET AU 31 AOÛT

- Hôtel de ville : du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h, fermé le samedi matin
- Médiathèque : du lundi au vendredi : 8h - 13h, samedi : 9h - 12h
- Accueil Service Enfance, Jeunesse et Sports : du 1er au 13 juillet et du 22 août au 2 septembre
du lundi au vendredi : 8h30 - 12h

LES SERVICES MUNICIPAUX SERONT EXCEPTIONNELLEMENT FERMÉS LE VENDREDI 16 AOÛT

LA MÉDIATHÈQUE SERA ÉGALEMENT FERMÉE LE SAMEDI 17 AOÛT